

Mise à l'épreuve

Les banques islamiques ont mieux résisté à la crise que les banques classiques

Maher Hasan et Jemma Dridi



File d'attente à un distributeur de billets à Rabat.

LA CRISE financière a suscité un regain d'intérêt pour le rapport entre le système bancaire islamique et la stabilité financière, et plus précisément la résilience de cette filière en temps de crise. Certains considèrent que les banques islamiques sont restées à l'abri de la crise parce qu'elles n'étaient pas exposées aux types de prêts et de titres qui ont causé les pertes des banques classiques (la finance islamique reposant sur le nantissement d'actif et le partage du risque). D'autres assurent que les banques islamiques ont eu recours à l'endettement et ont pris des risques importants, au même titre que les autres banques, ce qui les a rendues vulnérables aux «effets secondaires» de la crise financière.

Nous avons étudié les résultats effectifs des banques islamiques et ceux des banques classiques dans des pays où ces deux types d'établissement se côtoient avec des parts de marché significatives, en tentant de répondre à trois grandes questions : les banques islamiques ont-elles traversé la crise différemment des banques classiques? Dans l'affirmative, pourquoi? Et quelles difficultés la crise a-t-elle mis en évidence pour les banques islamiques?

A l'aide de données bancaires des années 2007-10 provenant d'environ 120 banques islamiques et classiques dans huit pays (Arabie Saoudite, Bahreïn, Émirats Arabes Unis (E.A.U), Jordanie, Koweït, Malaisie, Qatar et Turquie), nous avons suivi l'évolution de quatre indicateurs clés : rentabilité, prêts bancaires, actifs bancaires et notation externe des banques.

Modèle bancaire islamique

La finance islamique s'appuie sur la notion de *justice*, laquelle est assurée principalement par le partage du risque. Les différents acteurs sont censés partager leurs bénéfices et leurs pertes. Ainsi, la facturation d'intérêts est interdite.

Contrairement à l'intermédiation classique, qui repose essentiellement sur l'endettement et permet un *transfert du risque*, l'intermédiation islamique repose sur le *nantissement d'actif* et sur le *partage du risque* (voir le tableau). Autrement dit, pour les banques islamiques, les placements se structurent autour de l'échange ou de l'appropriation d'un *actif*, de sorte que ces dernières sont plus proches de l'économie réelle que les banques classiques, qui peuvent créer des produits principalement notionnels ou virtuels.

Pendant la période d'essor de 2005 à 2007, la rentabilité des banques islamiques dépassait largement celle des banques classiques. Sur cette période, la croissance du PIB réel des pays de notre échantillon a été de 7,5 % par an en moyenne, avant de chuter à 1,5 % en 2008-09. Si cette meilleure rentabilité était le résultat d'une plus forte prise de risque, il serait logique que la rentabilité des banques islamiques se soit dégradée davantage pendant la crise (dont notre étude situe le commencement fin 2007).

Certaines caractéristiques du modèle économique des banques islamiques ont permis d'atténuer la baisse de rentabilité de ce groupe de banques en 2008. En particulier, l'importance moindre des portefeuilles d'investissements, un endettement inférieur et le respect des principes de la *Charia* (le droit islamique) — qui empêche les banques islamiques de financer ou d'investir dans le type d'instruments (obligations structurées adossées à des emprunts, les CDO, ou swaps de défauts, les CDS) dont ont souffert les banques classiques — ont contribué aux meilleurs résultats des banques islamiques en 2008.

En revanche, en 2009, des carences dans la gestion du risque de certaines banques islamiques ont entraîné une baisse de la rentabilité plus marquée que dans les banques classiques. La piètre performance de 2009 dans certains pays était liée à une concentration sectorielle et sur certains noms, c'est-à-dire à une exposition

Partage et transfert du risque

Partage du risque des banques islamiques

Sources des fonds : Les investisseurs (déposants) partagent le risque et les rendements avec les banques islamiques. Le rendement n'est pas garanti et dépend des résultats de la banque.

Utilisation des fonds : Les banques islamiques partagent le risque au moyen de contrats de *mudharabah* (participation aux bénéfices) et de *musharakah* (entreprise en participation) et financent les achats d'actifs ou de services dans la plupart des autres types de contrats.

Transfert du risque des banques classiques

Source des fonds : Les déposants transfèrent le risque à la banque classique qui garantit un rendement prédéfini (intérêt).

Utilisation des fonds : Les emprunteurs versent un intérêt quel que soit le rendement de leur projet. Les banques classiques transfèrent le risque par titrisation ou CDS. Le financement se fait par l'endettement.



excessive à l'égard d'un secteur ou d'un emprunteur. Dans certains cas, le problème a été exacerbé par les autorités qui ont laissé certaines banques s'affranchir des limites de concentration. (Cette concentration était cependant limitée à un petit nombre de pays.)

Si la rentabilité des banques islamiques a été, en moyenne, supérieure à celle des banques classiques au cours du cycle économique (2005–09), l'écart dû à l'impact cumulé de la crise (2008–09) entre les deux groupes est insignifiant.

Contribution à la stabilité

Sur la période étudiée, les banques islamiques ont maintenu un taux de croissance du crédit supérieur aux banques classiques (en moyenne deux fois plus élevé) dans la quasi-totalité des pays, ce qui tend à montrer que la part de marché des banques islamiques va probablement continuer d'augmenter, mais aussi qu'elles ont davantage contribué à la stabilité macroéconomique et financière

en accordant plus de prêts. Il est intéressant de noter que pour la plupart des banques de par le monde, la forte croissance du crédit a été suivie par une forte baisse dès l'arrivée de la crise, mais que tel n'a pas été le cas pour les banques islamiques. La forte croissance du crédit se faisant parfois au prix d'une détérioration des garanties de souscription, nous considérons qu'il incombe aux superviseurs de surveiller ce domaine d'activité.

La croissance des actifs des banques islamiques a également été soutenue. Nous avons constaté que, en moyenne, le taux de croissance des actifs a été plus de deux fois supérieur à celui des banques conventionnelles en 2007–09, même s'il a commencé à diminuer en 2009, signe que les banques islamiques ont été moins touchées que les banques classiques par le désendettement. La croissance moindre des actifs en 2009 est peut-être due à la moins bonne performance des banques islamiques cette année-là ou au fait que le soutien de liquidité (les dépôts des administrations publiques) s'oriente plus facilement vers les banques classiques.

Ces résultats sont corroborés par la réévaluation du risque des banques islamiques par les agences de notation externes, qui était en général plus favorable ou égale à celle des banques conventionnelles (sauf pour les E.A.U.).

Défis à relever

La crise a donné aux banques islamiques l'occasion de démontrer leur résilience, mais elle a également révélé de sérieuses difficultés auxquelles il faudra remédier pour pérenniser leur croissance.

Absence d'infrastructure solide de gestion du risque de liquidité. Les banques islamiques ayant davantage recours aux dépôts des particuliers que les banques classiques, elles disposent de sources de financement plus stables. En revanche, elles ont de graves difficultés en matière de gestion de liquidités, notamment :

- un marché monétaire peu profond à cause du faible nombre de participants;
- l'absence d'instruments pouvant servir de garantie pour les emprunts ou être réescomptés (vendus) au guichet de réescompte de la banque centrale.

Certaines banques islamiques ont réagi en présentant un bilan excessivement liquide (c'est-à-dire avec plus d'actifs liquides qui génèrent un rendement inférieur aux prêts et à bon nombre de

titres), ce qui revenait à sacrifier la rentabilité. Les établissements islamiques ont 40 % de liquidités de plus que leurs homologues classiques (Khan et Bhatti, 2008). Cette approche de la liquidité a certes limité les risques pendant la crise, mais ce n'est pas une solution idéale en temps normal. La création en octobre 2010 de la Société internationale de liquidité islamique a été un pas vers un renforcement de la capacité des banques islamiques à gérer les liquidités internationales. Cet effort doit se poursuivre.

Plus généralement, les autorités monétaires et de réglementation doivent veiller à la neutralité de l'infrastructure de liquidité quel que soit le type de banque (par exemple, en développant les *soukous* souverains, les obligations islamiques, en plus des obligations conventionnelles et des certificats de dépôt) et à sa capacité à résister aux difficultés mises en évidence pendant la crise.

Besoin d'un cadre institutionnel idoine pour les établissements en difficulté. En l'absence de précédent, ce besoin est particulièrement criant pour les banques islamiques. L'existence d'un mécanisme de coopération entre les autorités de contrôle des banques islamiques en difficulté à l'intérieur des pays, et entre eux, est essentielle pour prévenir toute contagion au-delà des frontières nationales.

Absence d'harmonisation des normes réglementaires et comptables. Cela a été l'un des principaux problèmes des autorités de contrôle et des acteurs du marché pendant la crise, problème exacerbé par l'absence d'uniformité des contrats ou des produits financiers. Les normes régissant l'exploitation des banques islamiques demeurent fragmentées, malgré les initiatives de l'Organisation de comptabilité et d'audit des institutions de finance islamique et l'Office des services financiers islamiques visant à créer des orientations internationales pour ce secteur.

Expertise insuffisante. Le niveau d'expertise au sein du secteur de la finance islamique n'a pas suivi le développement rapide de ce secteur. Les banquiers islamiques ainsi que les autorités de contrôle et de supervision doivent connaître la finance conventionnelle au même titre que les différents aspects de la Charia, étant donné le niveau de sophistication croissant des produits financiers islamiques. Le manque de spécialistes freine aussi l'invention de nouveaux produits et pourrait gêner la bonne gestion des risques propres au secteur.

Pendant la crise financière, les banques islamiques ont fait leurs preuves. Toutefois, la crise a mis en évidence les progrès restant à accomplir. Avec la réforme de la réglementation financière en cours à l'échelle mondiale, le moment est venu pour les autorités de contrôle bancaire islamique de relever les défis du secteur. ■

Maher Hasan est chef de division adjoint au Département des marchés monétaires et de capitaux du FMI, et Jemma Dridi est économiste principal au Département Moyen-Orient et Asie centrale du FMI.

Cet article s'inspire du document de travail des auteurs 10/201, «The Effects of the Global Crisis on Islamic and Conventional Banks: A Comparative Study».

Bibliographie :

Khan, M. Mansoor, and M. Ishaq Bhatti, 2008, *Developments in Islamic Banking: The Case of Pakistan*, *Palgrave Macmillan Studies in Banking and Financial Institutions* (Houndmills, Basingstoke, Hampshire, United Kingdom: Palgrave Macmillan).